

LIP INTERIM  
À l'attention de Kelly THENON CAPELLI

A Lyon, le 30/03/2026

## Certification de réalisation - Attestation de formation

Je soussigné Thierry VILLEMAGNE  
représentant légal du dispensateur de formation HUMANEM FORMATION, atteste que :

**Madame Kelly THENON CAPELLI**

a suivi l'action de formation

**Taxe d'apprentissage : qualifier sa base de données**

Nature de l'action de formation :

- action de formation  
 bilan de compétences  
 action de VAE  
 action de formation par apprentissage

qui s'est déroulée à **Champagne au Mont d'Or, du 30/03/2026 au 30/03/2026** pour une durée totale (1) de **6.00 heures**.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Thierry Villemagne  
Gérant

**HUMANEM Formation**  
7, rue des Aulnes - 69410 CHAMPAGNE  
Tél. 06 06 51 01 38  
villemagne@humanem.fr  
www.humanem.fr - SIREN 443 919 345  
Déclaration OF 82 69 07 696 69

(1) Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.